

Syctom mag

www.syctom-paris.fr

Le magazine de l'agence métropolitaine des déchets ménagers



02 actualités

Prévention :
le Syctom finance
des actions locales



07 décryptage

Le recyclage des
petits appareils
électroniques et
électroniques usagés



08 bonnes
pratiques

Programme Local
de Prévention :
comment
s'y prendre ?



04
dossier

TRI DES DÉCHETS :
**le grand bond
des années 2000**

⇒ Sensibilisation au compostage domestique

Le Syctom a conçu un outil de communication pour promouvoir le compostage des déchets auprès du grand public. Un stand avec différents types de composteurs, une brochure pédagogique et un kit d'animation a ainsi pu être utilisé par une trentaine de communes lors de la Semaine du développement durable qui s'est déroulée dernièrement du 1^{er} au 7 avril 2011.



⇒ Stabilité de la redevance

En 2011, conformément à l'objectif de la mandature, l'augmentation faciale de la redevance versée au Syctom par ses collectivités adhérentes est limitée à 2 %, financement de la TGAP compris. La contribution nette des communes reste par conséquent stable suite à la réévaluation des bases d'imposition locale servant au calcul de la TEOM dans la loi de Finances 2011.

Prévention : Le Syctom finance des actions locales

Lors de sa séance du 30 mars 2011, le Comité syndical du Syctom a adopté un dispositif de subventions pour accompagner ses collectivités adhérentes dans leur politique locale de réduction des déchets.



Les aides financières que le Syctom a décidé d'apporter à ses collectivités s'inscrivent dans le cadre de « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 ».

Elles sont au nombre de huit : quatre concernent le développement des Programmes Locaux de Prévention des déchets (PLP) ; trois, le réemploi et une, la réduction de la nocivité des déchets.

Soutiens aux PLP

Avec l'aide du Sitom 93 et du Syelom et dans l'objectif que 100 % des collectivités de son territoire s'engagent dans un PLP, l'agence métropolitaine des déchets ménagers prévoit une aide pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ne sont pas éligibles au soutien de l'Ademe (10 000 €

la première année, subventions au prorata du nombre d'habitants les années suivantes). Elle peut aussi financer l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé (à raison de 3 jours par an et par PLP) pour apporter par exemple un appui méthodologique à l'élaboration du programme ou des conseils techniques sur la mise en place d'actions spécifiques (ex. foyers témoins).

Afin de développer le compostage domestique, elle propose de faciliter les démarches des collectivités en leur fournissant les équipements (ou le matériel) ainsi qu'un accompagnement à leur déploiement, en avançant 80 % du montant HT de l'opération (l'objectif est de parvenir à 50 000 composteurs distribués à l'horizon 2014).

Enfin, elle subventionne à hauteur de 20 000 € (dans la limite de 80 % du coût) les actions de mise en œuvre des PLP : opérations de sensibilisation, stop-pub, achats malins, etc.

Développement du réemploi

Le Syctom prévoit de prolonger le soutien qu'il apporte depuis des années à la création d'un réseau



de déchetteries tout en le liant au développement du réemploi. La subvention s'élève à 15 ou 20 % du montant des investissements, selon que la déchetterie mène des actions de sensibilisation au réemploi ou intègre des

équipements spécifiques au réemploi (plafonnée à 500 000 €). Elle comporte également un soutien à l'acquisition foncière (30 €/m², plafonné à 3 500 m²). L'agence participera aussi à la création de recycleries en finançant 20 % des

investissements (dans la limite de 500 000 €).

En outre, elle allégera leurs charges de fonctionnement en traitant gracieusement leurs déchets non réutilisables ou non recyclables, à hauteur de 15 % de l'entrant.

⇒ L'agenda du Syctom

La prochaine réunion du Comité syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, aura lieu le mercredi 22 juin 2011.

Pour plus d'information : www.syctom-paris.fr

⇒ « Journées Portes Ouvertes »

Unité de valorisation énergétique à Saint-Ouen : samedi 21 mai 2011

Centre de tri Paris XV : samedi 18 juin 2011

Pour plus d'information : www.syctom-paris.fr

BAROMÈTRE

Evolution des quantités de déchets traités par le Syctom

Moyennes à périmètre constant	2010	2001-2010
Ordures ménagères :	- 0,7 %	- 1,4 %
Collectes sélectives :	+ 2,2 %	+ 7,8 %
Objets encombrants :	+ 6,3 %	+ 0,16 %
Total :	+ 0,02 %	- 0,88 %

En 10 ans, la quantité de déchets a décliné de plus de 7,62%, soit 0,88% par an. « Dans les 4 prochaines années, notre objectif collectif est de réduire encore de 7 % les tonnages. Il est donc indispensable que l'ensemble des acteurs, de la conception des produits et services au consommateur final, poursuivent leur mobilisation en faveur de la prévention des déchets » a souligné François Dagnaud, Président du Syctom.

Réduction de la nocivité

Le Syctom accordera une aide de 20 000 € (dans la limite de 80 % des dépenses) aux projets locaux visant à réduire la quantité de déchets dangereux ou à mieux les orienter vers les filières de traitement spécialisées.

Il peut s'agir de développer une nouvelle offre de service de collecte, des déchets de soins par exemple, ou de mener des actions de communication et de sensibilisation.

Pour plus d'informations : prevention@syctom-paris.fr

Paris XV Premier centre du Syctom à expérimenter la HQE pour industriels

Ouvert au printemps 2011, le premier centre de tri des collectes sélectives implanté dans Paris intra-muros est aussi le premier site du Syctom à être reconnu « Opération expérimentale, démarche HQE et bâtiments industriels ».

L'association Haute Qualité Environnementale (HQE) et l'organisme de certification Certivéa ont acté en début d'année la participation du centre de tri Paris XV à l'élargissement de la démarche HQE

et bâtiments industriels. L'unité devient ainsi le premier centre du Syctom à expérimenter cette nouvelle démarche dans le but d'aboutir à une certification. Mise en service en avril 2011, dans le 15^e

arrondissement de Paris, ce centre a été conçu dès le départ dans l'esprit HQE®. Construit avec des matériaux recyclables, le bâtiment est basse consommation d'énergie et dispose d'une toiture végétalisée. Il est équipé de capteurs solaires, qui serviront à fournir la moitié de l'eau chaude sanitaire, et de cellules photovoltaïques qui produiront 25 000 kWh/an d'électricité, soit l'équivalent des besoins annuels de 4 familles de 4 personnes. Il est raccordé au réseau de chauffage urbain. Les eaux de pluie sont récupérées et en cas d'orage, leur déversement dans le réseau d'assainissement est maîtrisé.



⇒ Récupération d'objets encombrants

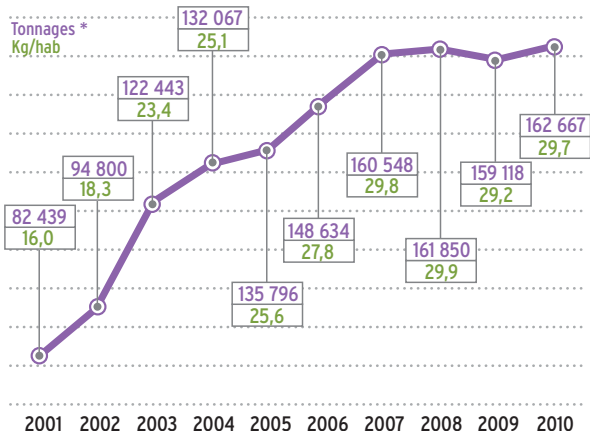
En mars dernier, le Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, a signé une convention de partenariat avec la communauté Emmaüs de Charenton en vue de récupérer à la déchetterie située à Ivry-Paris XIII des objets encombrants réutilisables et en état de marche. Un bac dédié est mis à la disposition de l'association. Un compagnon sera chargé de le prélever une fois par semaine ou plus...

04
dossier

TRI DES DÉCHETS : le grand bond des années 2000

De 2001 à 2010, les collectes sélectives de journaux, papiers et emballages traitées par le Syctom ont progressé de 85%. La généralisation du tri à l'ensemble du territoire métropolitain et les efforts conjoints du Syctom, de ses collectivités adhérentes et de leurs habitants expliquent cette évolution spectaculaire. Le « Syctom mag » revient sur ce grand bond des années 2000 et sur les actions mises en place par l'agence pour lui donner encore plus de ressort car des efforts restent encore à faire pour améliorer la qualité et les quantités.

ÉVOLUTION DES COLLECTES SÉLECTIVES DE DÉCHETS 2001-2010



* Quantités reçues par le syctom à périmètre constant (84 communes et 5,45 millions d'habitants en 2009)

De 2001 à 2010, les tonnages de collectes sélectives de déchets traités par le Syctom ont augmenté de 85%, pour s'établir à près de 170 000 tonnes. Dans le même temps, les habitants invités à trier leurs déchets sont passés de 3,47 millions à 5,66 millions (+ 63%). Rapportée à l'ensemble de la population habitant sur le périmètre de compétence du Syctom, la collecte sélective a progressé de 16 kg/hab/an à près de 30 kg/hab/an, soit une augmentation de plus de 1,5 kg/hab en moyenne annuelle.

de la collecte sélective. Son aide prend la forme d'une subvention à la tonne de collecte sélective entrant dans ses centres de traitement (125,89 € en 2010). Le montant annuel de son soutien financier est passé de plus de 4,5 millions d'euros en 2002 à 20,5 millions en 2010. En outre, depuis 2009, le Syctom apporte un appui financier, à hauteur d'une enveloppe globale de 100 000 €, aux actions menées pour augmenter la quantité et la qualité de la collecte sélective dans les communes de son territoire où les volumes collectés par habitant sont les plus faibles. Il favorise également l'implantation de nouvelles déchetteries communales. Il a déjà ainsi accordé plus de 380 000 € pour le co-financement de 10 déchetteries. Le développement d'un réseau de proximité est d'autant plus important que les plans franciliens d'élimination des déchets prévoient de collecter de façon sélective d'ici 10 ans 65 % des déchets dangereux des ménages et 50 % des déchets de soins à risques infectieux. Le Syctom accorde en outre son aide pour le recyclage des textiles usagés.

En 2010, près de 75 000 tonnes supplémentaires de journaux, papiers et emballages ont été triées par rapport à 2001. Depuis 10 ans, chaque habitant a déposé 13,5 kg de plus dans le bac destiné aux déchets recyclables (de 16,5 kg/habitant à 30 kg/hab. entre 2001 et 2010). La progression moyenne des quantités s'établit à 8 % par an sur cette décennie. Mais derrière ce grand bond des années 2000, c'est tout un dispositif d'encouragement et d'incitation au tri des déchets qui a été mis en place par les collectivités locales, le Syctom en tête.

Soutien financier aux collectivités

L'agence métropolitaine des déchets ménagers accorde depuis 2002 un soutien financier à ses collectivités adhérentes pour le développement



Des investissements lourds

Depuis 2001, l'agence s'est dotée de 60 000 tonnes de capacités de tri supplémentaires, avec l'ouverture de 3 nouveaux centres - à Nanterre, Issy-les-Moulineaux et Sevran. Son effort se poursuit avec l'ouverture en 2011 du premier centre de tri parisien dans le 15^e arrondissement, la reconstruction de l'unité de tri située à Romainville (premier centre ouvert par le Syctom en 1993) dans le cadre du projet de méthanisation, la réalisation d'études de faisabilité pour un centre de tri dans le 17^e arrondissement et l'engagement d'une réflexion pour la reconstruction de l'unité de tri d'Ivry-Paris XIII dans le 12^e arrondissement.

Actions de communication

Des actions de communication visant à sensibiliser la population à l'impact de la production de déchets et à l'importance du tri des déchets à la source sont menées régulièrement sous de multiples formes : présence lors de salons, organisation de journées portes ouvertes et de visites dans les centres de tri et de traitement des déchets. L'agence a aussi mis à la disposition de ses collectivités adhérentes des supports d'information destinés au grand public, scolaire notamment : brochures, bandes dessinées, outils pédagogiques, film, panneaux et matériels d'exposition, affiches, site de TOM accessible depuis www.syctom-paris.fr...

Les particularités de l'agglomération parisienne.

Avec 29,7 kg/hab en 2010, le ratio de collecte sélective (hors verre) sur le territoire du Syctom est inférieur à la moyenne francilienne (35kg/hab en 2008 - source ORDIF). Cet écart est lié à la singularité de l'urbanisme de l'agglomération parisienne qui est caractérisé par une forte densité démographique et un taux élevé d'habitat collectif. Ce qui rend plus complexe le développement du tri et de la collecte des journaux, papiers et emballages recyclables.

Collecte contrainte

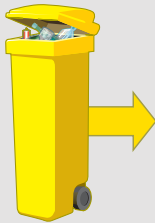
Avec une moyenne de 9 400 hab/km², la densité de population sur le territoire du Syctom est la plus élevée de France. La majorité des communes adhérentes dépassent 10 000 hab/km², et 5 d'entre elles, 20 000 hab/km². Paris est la 3^e ville la plus densément peuplée au monde, après Le Caire (35 000 hab/km² et Manhattan 25 000 hab/km²). Dans un univers urbain dense, l'organisation de la collecte est fortement contrainte.

Les freins de l'habitat collectif

Sur le territoire du Syctom, le taux d'habitat vertical est de 75 %, un des plus élevés de France, alors que le reste de l'Île-de-France, constitué de zones péri-urbaines rurales, est plus marqué par un tissu pavillonnaire. Dans les immeubles collectifs anciens, le tri des déchets se heurte fréquemment à un problème de place. Souvent exigus, les locaux « propreté » sont peu adaptés à l'accueil de bacs en nombre suffisant. La localisation des bacs en sous-sol peut aussi représenter une contrainte pour les ménages. L'aménagement de locaux dédiés spacieux et aisément accessibles se révèle donc difficile et coûteux. Ce qui ne facilite pas le geste de tri et représente autant de freins au développement des collectes sélectives. Dans les logements collectifs, la responsabilité du tri se trouve en outre beaucoup plus diluée que dans les logements individuels. Ceux qui n'effectuent pas le bon geste étant difficilement identifiables. De fait les communes adhérentes du Syctom qui ont un taux d'habitat vertical élevé sont celles qui présentent les ratios de collecte sélective les moins bons.

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Chiffres Syctom 2010



Une seconde vie pour les matériaux recyclables

- ➔ Avec environ 50 kg d'acier recyclé, on fabrique 1 chariot de supermarché.
- ➔ Avec à peine 2 kg d'aluminium recyclé, on fabrique 1 trottinette.
- ➔ Avec 4 briques alimentaires (40 g), on fabrique 1 rouleau de papier toilette.
- ➔ Avec 3 boîtes de céréales (242 g) en carton, on fabrique 1 boîte à chaussures.
- ➔ Avec 100 Kg de papier recyclé, on peut imprimer plus de 550 journaux.
- ➔ A partir de 12 bouteilles de soda recyclées, on fabrique 1 oreiller.
- ➔ Avec 67 bouteilles d'eau recyclées, on fabrique 1 couette pour deux personnes.
- ➔ A partir de 11 bouteilles de lait recyclées, on fabrique 1 arrosoir.

Les recettes tirées de la vente de matières recyclables issues du tri des collectes sélectives de déchets se sont élevées à 9,5 millions € en 2010.

Journaux/magazines

57 991 tonnes
soit 34,84 %

Emballages carton (dont briques alimentaires)

32 404 tonnes
soit 19,47 %

Emballages plastiques

9 004 tonnes
soit 5,41 %

Autres papiers et cartons

12 214 tonnes
soit 7,34 %

Boîtes acier et aluminium

2 540 tonnes
soit 1,53 %

Petit électroménager

386 tonnes
soit 0,23 %

Verre

160 tonnes
soit 0,10 %

Refus de tri

51 732 tonnes
soit 31,08 %

Des efforts à poursuivre

Il est important toutefois de continuer les actions de sensibilisation au geste de tri. En effet, plus de la moitié des déchets jetés dans la poubelle classique sont recyclables et 30 % environ des déchets qui se trouvent dans la poubelle jaune ne le sont pas. Le Syctom prévoit, en partenariat avec ses communes adhérentes, la mise en place d'une campagne de communication pour augmenter les quantités triées ainsi que la qualité du tri effectué par les ménages. De plus, afin d'encourager la recyclabilité des emballages, il prévoit d'organiser un Forum ainsi qu'un Prix qui récompenserait les étudiants en design/packaging pour leurs projets d'éco-conception des emballages.

Vers le tri généralisé des déchets en plastique ?

À l'heure actuelle, selon les consignes d'Éco-emballages édictées en 1993, seuls les flacons et bouteilles en plastique doivent être jetés dans la poubelle jaune. Deux études, l'une menée en 2001 par cet éco-organisme, la seconde en 2003 par la Commission européenne, montraient que l'éco-efficacité du recyclage diminuait significativement en cas d'élargissement des consignes de tri. En revanche, une étude lancée conjointement par Éco-emballages et l'ADEME en 2009 a mis en valeur que trier tous les emballages en plastique sans distinction - barquettes, pots, films, etc. - est pertinent du point de vue environnemental. Cela serait aussi réalisable d'un point de vue technique, même si cela représente un défi important pour la réorganisation des centres de tri. Une expérimentation du tri généralisé des emballages plastiques, soutenue financièrement, va donc être menée en France auprès de 5 millions d'habitants.

Sevrans site pilote

Cette expérimentation vise à fiabiliser les techniques de tri mécanique, pour valoriser au mieux les matériaux récupérés. Elle doit permettre aussi de vérifier les conditions économiques d'adaptation des centres de tri actuels à l'évolution de la quantité et de la nature des emballages résultant de l'élargissement des consignes de tri. Enfin, elle permettra de s'assurer de la viabilité économique et de la pérennité des débouchés. Le Syctom s'est porté volontaire avec ses collectivités adhérentes pour participer à ce projet d'extension des consignes de tri du plastique. Le centre de tri situé à Sevrans a été retenu comme site pilote. Il traite actuellement les déchets triés par quelque 350 000 personnes habitant 11 communes proches et accueillerait, pour l'expérimentation, les bacs jaunes du 3^{ème} arrondissement de Paris, soit 34 250 personnes de plus. Cette expérimentation devrait durer plus d'une année, une fois la convention signée avec Eco-Emballages. Pour les habitants, l'élargissement du tri à l'ensemble des emballages en plastique devrait constituer une simplification des consignes et par là-même une facilitation du tri.

TROIS QUESTIONS À

François Dagnaud,
Président du Syctom,
l'agence métropolitaine des déchets ménagers



« Le développement du recyclage est l'affaire de tous. »

Le Grenelle 1 fixe pour objectif de parvenir à un taux de recyclage de 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2012. Comment atteindre cet objectif ?

« Il est clair que pour contribuer à remplir cet objectif ambitieux, tous les acteurs de la chaîne des déchets doivent se mobiliser. Pour ce qui nous concerne, les procédés techniques innovants que nous mettons en œuvre dans nos centres de tri ainsi que les objectifs de performance négociés avec nos exploitants nous permettent de capter entre 75 % et 90 % des matériaux qui se trouvent sur les chaînes de tri. Mais nous ne maîtrisons ni la quantité ni la composition des emballages mis sur le marché, ni ce qu'en font les ménages. Pour atteindre le taux de recyclage de 75 %, il faudrait que la grande majorité des emballages soit recyclable et que les emballages soient davantage déposés dans les bacs jaunes. Cela est vrai également pour atteindre en 2019 le ratio de collecte sélective de 47,6 kg/hab/an fixé par la région Île-de-France. Sur notre territoire, cela suppose de collecter 17,7 kg/hab de plus par rapport à 2010. Sur 9 ans, cela fait en moyenne 1,97 kg supplémentaire par an, soit 32 % de plus que le rythme de progression annuel de la dernière décennie. »

Que proposez-vous pour mobiliser l'ensemble des acteurs, publics et privés, de la chaîne des déchets ?

« Au-delà de la poursuite des actions que nous menons depuis 10 ans, nous avons fait des propositions dans le cadre des réflexions pilotées par l'État à l'occasion du renouvellement de l'agrément des éco-organismes de la filière emballages. D'une part, il faut repenser l'information destinée aux consommateurs pour favoriser le geste éco-responsable. Il est nécessaire d'harmoniser les consignes de tri et de mentionner le caractère recyclable des emballages et leur dangerosité éventuelle. Il faudrait aussi généraliser les ambassadeurs du tri et élargir leurs fonctions pour qu'ils deviennent des personnes ressources sur la gestion des déchets, au service des habitants. Nous proposons que leurs postes soient financés à 100 % par l'ensemble des éco-organismes. »

Et pour ce qui concerne la recyclabilité des emballages ?

« Il est impératif d'inciter les industriels à développer l'éco-conception des emballages, et pour favoriser leur recyclage, et pour diminuer la quantité de déchets, comme le prévoit le Grenelle de l'environnement. Le barème qui définit les modalités de soutien financier des industriels aux éco-organismes doit être fortement incitatif. Il faut prévoir une modulation de leurs contributions financières en fonction de critères d'éco-conception. Nous avons aussi proposé d'engager une réflexion sur la normalisation des matériaux d'emballage, en vue de les adapter dès leur fabrication aux conditions techniques et financières du recyclage. »

Le recyclage des petits appareils électriques et électroniques usagés

Les PAM, Petits Appareils Ménagers, regroupent 200 types de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) qui pèsent entre 2 et 3 kg en moyenne : montre, réveil, calculatrice, rasoir, sèche-cheveux, perceuse... Avec leur recyclage, devenu obligatoire, les métaux et les plastiques qu'ils contiennent servent à fabriquer de nouveaux produits. Cette « seconde vie » permet d'économiser des matières premières et évite les nuisances environnementales associées à la consommation d'énergies pour les extraire. Elle réduit également les quantités de déchets incinérés ou enfouis en centres de stockage. En Ile-de-France, dans le Val d'Oise, ou comme ailleurs dans l'Hexagone, des centres de tri dédiés aux DEEE récupèrent jusqu'à 75% de matière recyclable par appareil. Cela vaut donc vraiment la peine de déposer ses PAM hors d'usage dans une déchetterie ou de les rapporter en magasin quand on en achète des neufs.



Une chaîne de tri des DEEE

1 Préparation

Des opérateurs enlèvent à la main les éléments qui pourraient gêner le démantèlement mécanique des petits appareils électriques et électroniques déposés dans les magasins ou en déchetterie (batteries, cartouches d'encre, sacs aspirateur, écrans...).

2 Démantèlement

Les appareils tombent dans un désintégrateur - un grand cylindre au fond duquel tournent

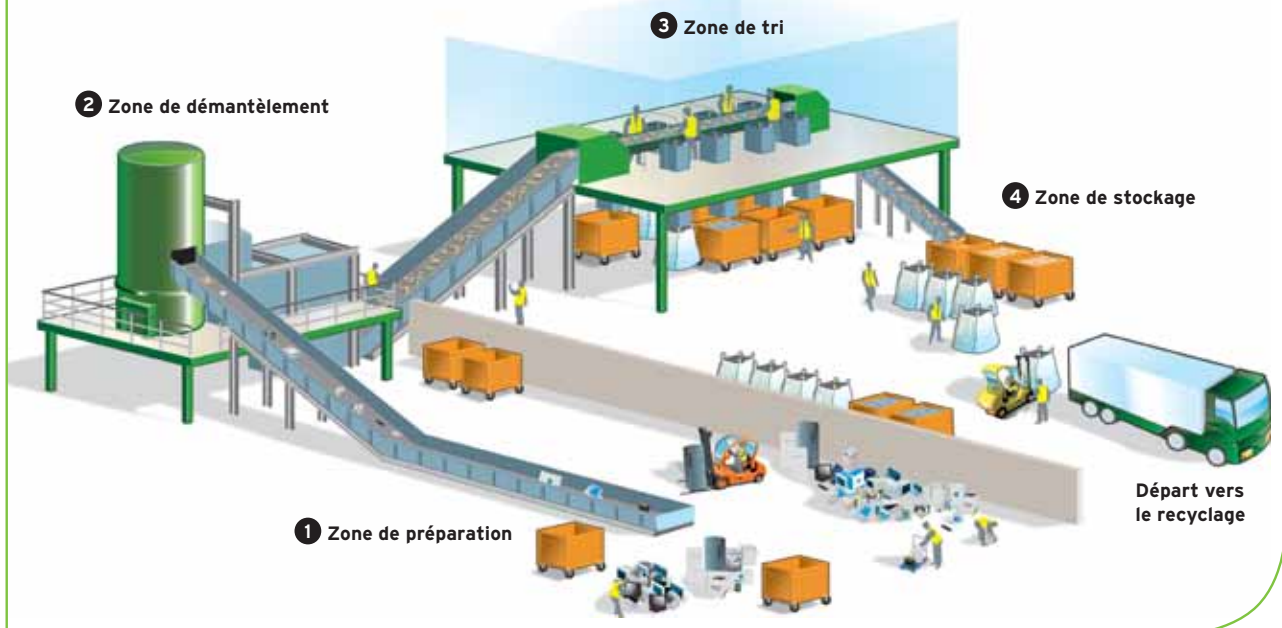
2 grosses chaînes. Entraînés dans un mouvement circulaire, les appareils demeurent en l'air. Ils s'entrechoquent, s'éclatent et leurs différents constituants se séparent. L'ouverture de la porte de sortie est réglable de façon à obtenir des morceaux de la taille souhaitée par les repreneurs (35 ou 44 cm par exemple) ou encore d'éviter des phénomènes de bourrage avec des grosses pièces qui ne s'éclatent pas. À la sortie, les morceaux passent dans une trémie vibrante pour faciliter le tri qui suit.

3 Tri

Les éléments contenant des métaux ferreux (enceintes, boulons, carcasses d'ordinateur...) sont retirés du flux par un aimant. Les métaux non ferreux, les plastiques et le bois sont alors triés manuellement sur un tapis de tri. Les opérateurs enlèvent tous les éléments recyclables - cartes magnétiques, câbles en cuivre, morceaux d'inox ou d'aluminium... - ou potentiellement polluants (condensateurs par exemple).

4 Stockage

Les éléments recyclables sont mis dans des bennes par matière et envoyés dans des usines pour être réintroduits dans un cycle de production. Le résidu mixte de plastiques et de métaux non ferreux est trié sur un autre site par des repreneurs (les machines de tri des plastiques représentent des investissements lourds que seul un volume très important de matière permet d'amortir).



Programme Local de Prévention : comment s'y prendre ?

Afin d'atteindre l'objectif de réduction des déchets ménagers de 7 % fixé par le Grenelle de l'environnement, le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers souhaite amener 100 % des collectivités de son territoire à s'engager dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) - au-delà de l'objectif de 80% des collectivités franciliennes visé par la Région. À ce jour, 91 % des communes adhérentes du Syctom ont franchi le pas ou ont manifesté leur intérêt de s'engager dans cette démarche. Le « Syctom mag » récapitule les principales étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PLP.

1. Affecter une équipe dédiée.

Il s'agit-là du préalable à toute mise en œuvre d'un PLP. Cette équipe sera en effet chargée de l'élaboration et de l'animation du programme et de la mise en œuvre des actions. Idéalement, il est préférable de dédier plusieurs ressources à la bonne marche du programme. Cette équipe devra impliquer et mobiliser l'ensemble des directions de sa collectivité sur les questions de prévention. Elle devra par ailleurs travailler en lien très étroit avec l' élu référent de sa collectivité, porteur et facilitateur à son niveau du projet.

2. Engager une démarche partenariale

La modification des comportements étant fondée sur l'adhésion, il est préférable d'associer l'ensemble des acteurs locaux - publics, privés et associatifs - à l'élaboration et à la mise en œuvre du PLP. Services publics (inspection d'académie, établissements scolaires...), bailleurs sociaux, chambres consulaires, commerçants, médecins, pharmaciens, entreprises, grande distribution, opérateurs de la collecte des déchets, associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, de l'environnement, de l'humanitaire, des loisirs... Une telle démarche favorise l'appropriation des objectifs par chacun, l'émergence d'idées nouvelles et le passage du discours aux actes.

3. Établir un diagnostic du territoire

Cette étape vise à faire un bilan de la production de déchets et des actions de prévention déjà mises en place ainsi qu'à identifier les atouts et les contraintes du territoire dans le domaine de la gestion des déchets. Elle se

fonde sur des visites, des entretiens et l'exploitation d'études et de documents statistiques.

4. Évaluer le potentiel de réduction des déchets

Il s'agit de recenser les types de déchets qui pourraient être réduits et d'estimer les quantités annuelles par habitant qui sauraient être évitées ou détournées de la poubelle : imprimés non sollicités, sacs de caisse, produits alimentaires non consommés, déchets de cuisine et de jardin, D3E, textiles, bouteilles d'eau, déchets phytosanitaires, papiers de bureau, déchets des commerces de proximité...

5. Définir les actions à mener

A l'issue du diagnostic et de l'évaluation du gisement à détourner, un plan d'actions concret visant à atteindre les objectifs de prévention fixés pour chaque type de déchets sera établi. Il doit comprendre au moins une :

- action de sensibilisation (tri des piles, des cartouches d'encre, des vêtements, des D3E, alternatives aux couches jetables...);
- action éco-exemplaires de la collectivité (systématisation de la dématérialisation, optimisation du parc informatique et des imprimantes, tri des emballages de produits dangereux, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, compostage des déchets verts municipaux, des déchets des cantines scolaires...);
- action emblématique de la politique nationale de prévention des déchets (stop pub, compostage domestique, suppression des sacs de caisse);
- action d'évitement de la production de

déchets (promotion des achats éco-responsables, création d'une ressourcerie, développement de jardins partagés, installation de bornes pour les textiles, mise en place de foyers témoins...);

- action de prévention des déchets des entreprises (charte pour le commerce de proximité, points de recyclage des emballages dans les supermarchés...)

6. Établir un budget

Les moyens affectés seront cohérents avec les actions et les objectifs visés. Il faut compter avec l'aide de l'Ademe qui, selon la taille de la collectivité, est comprise entre 0,60 € et 1,50 € par habitant et par an pendant 5 ans dans le cadre d'un contrat de performances et du Syctom (cf. voir article page 2).

7. Mettre en place un dispositif de suivi

Les collectivités engagées dans un PLP ayant un objectif de réduction des déchets de 7% en 5 ans, l'évaluation de l'efficacité du plan d'actions est essentielle. La mise en place d'indicateurs permettra de mesurer les résultats et d'améliorer le dispositif d'actions. Un suivi chiffré permettra de quantifier le volume de réduction des déchets sur telle ou telle fraction (fermentescible, spéciaux, dangereux...) et d'établir un bilan concret des actions menées. Il devra s'accompagner d'une évaluation critique des dispositifs mis en place. L'analyse fonctionnelle d'une action terrain (ce qui a fonctionné / Ce qui n'a pas fonctionné...) offre des informations utiles et utilisables pour les projets futurs. Ce temps de « débriefing » est primordial.

Syctommag est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 Internet : www.syctom-paris.fr

Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Dominique Labrousse, Emmanuel Borde-Courtivron - Directrice de la communication : Véronique Menseau
Coordination : Nicolas Sequin - Crédits photos : © SYCTOM - © Thierry Dehesdin /SYCTOM - © SEAPFA - © Alain Bernuzeau/Aulnay-sous-Bois - © Fotolia - © Parimage -
Conception réalisation et infographie : **PARIMAG** - Rédaction : Monik Malissard - Document imprimé par Desbouis-Grésil, sur papier Cyclus Print 100% recyclé. ISSN 1769-8782